



Guide à la mobilité étudiante



Edition 2020-2021



1.Objectifs et actions

Le programme de mobilité Erasmus pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (LLP) a permis de renforcer, entre 2007 et 2013, un espace européen de l'enseignement supérieur via des mobilités étudiantes académiques (cours) ou de stage ainsi que des mobilités enseignantes et pour le personnel administratif.

Bien que critiquée sur les plans économique et politique, l'Europe a néanmoins donné les moyens, via le programme Erasmus, à plus de trois millions d'étudiant.e.s d'effectuer un séjour d'études ou de stage entre 1987 et 2012 (suivant les dernières statistiques recensées au niveau européen).

En tant qu'institution « participante » au programme ERASMUS + (2014 – 2020), la Haute École Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine (BBRUXEL85) souhaite plus que jamais développer un réseau d'échanges de qualité et poursuivre son processus d'internationalisation en facilitant les opportunités de mobilité pour ses étudiant.e.s, mais également en accueillant des représentants internationaux (étudiant.e.s, enseignant.e.s) à Bruxelles qui assurent la promotion de l'international à domicile!

Afin de clarifier les opportunités, distinguons une mobilité ERASMUS+¹ (27 pays de l'Union Européenne, Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Serbie et Turquie) d'une mobilité FAME (Fonds d'Aide à la Mobilité Etudiante – financement issu de la Fédération Wallonie - Bruxelles) qui concerne tous les autres pays du monde, dont la Suisse et le Canada, par exemple.

Réaliser un séjour d'études ou de stage octroie deux grands avantages :

- l'exemption de tout minerval dans l'institution d'accueil
- la reconnaissance de l'entièreté des ECTS validés à l'étranger

Oui mais, quelles sont les raisons qui vous pousseraient à tenter l'expérience internationale?

Les ambitions affichées par l'Europe et la Fédération Wallonie – Bruxelles sont claires à cet égard: il s'agit de l'objectif de 20% de mobilité d'ici 2020, soit qu'un.e étudiant.e sur cinq ait pu expérimenter un séjour à l'étranger!

Au – delà de l'*épanouissement personnel* plébiscité par les étudiant.e.s de retour de mobilité suite à leur expérience, les apports du séjour à l'étranger sont nombreux: l'amélioration des *compétences linguistiques*, le développement de capacités plus larges liées au fait de *s'adapter dans un contexte interculturel* (liberté et autonomie).

Cette expérience contribue également à augmenter significativement les chances d'*employabilité*, en fonction du pays / de la Région mais surtout de la discipline (cfr. Ballatore).

La mobilité géographique peut ainsi servir d'accès à une forme de mobilité sociale: "To move out in order to move up" (cfr. Favell).

¹ Erasmus + reprend l'opportunité de réaliser un séjour d'études ou de stage dans les Communautés néerlandophone ou germanophone de la Belgique, on parle alors d'Erasmus BELGICA. Les conditions et la procédure pour y participer sont identiques.



Depuis 2016, les mobilités Erasmus+ sont également ouvertes pour **les étudiant.e.s récemment diplômé.e.s** (le stage doit se terminer le jour de la proclamation de leur diplôme + 365).

L'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur) souhaite contribuer à la sensibilisation des étudiant.e.s des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux enjeux et problématiques de la **coopération au développement**. Si vous souhaitez effectuer un stage dans un pays en développement ou que votre travail de fin d'études est en lien avec une problématique de développement et vous rendre sur place serait un plus non négligeable, par exemple pour récolter des données, vous êtes le candidat idéal pour ce type de mobilité.

L'ARES propose des bourses de voyage. Deux appels à candidature sont lancés chaque année :

- Le premier appel, lancé au début du mois d'octobre de l'année n, concerne des départs entre le 1^{er} janvier et le 31 août de l'année n+1.
- Le **second appel**, lancé dans le courant du mois de février de l'année n+1, concerne **des** départs entre le 15 juin et le 31 décembre de l'année n+1.

En bref, nous n'attendons plus que vous : tentez l'aventure!



2. Informations générales

...partir, d'accord, mais pour aller où ?

Il existe trois sortes de mobilité :

- Erasmus Belgica : Communauté flamande ou germanophone de Belgique
- Erasmus + : Europe et pays assimilés (27 pays de l'Union Européenne, Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Serbie et Turquie). Le statut du Royaume-Uni n'est pas déterminé à ce jour.
- FAME (Fonds d'Aide à la Mobilité Etudiante) : Hors Europe

Tout.e étudiant.e peut effectuer une mobilité internationale pendant ses études pour une période minimale de 13 semaines en hors-Europe (FAME) ou 9 semaines en Europe (Erasmus +) ou 13 semaines en Flandre/Région germanophone (Erasmus Belgica) pour des stages et/ou pour des cours.

Une séance d'information au sein de chaque section aura lieu lors du premier quadrimestre de l'année académique pour évoquer les possibilités de mobilités, propres à chaque section, au moins deux quadrimestres avant la première possibilité de mobilité.

...Quelles sont les conditions requises ?

- Être inscrit.e comme "étudiant.e réguli.er.ère" à la Haute École Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
- Justifier d'une réussite académique qui permet la mobilité.
- S'engager à suivre une formation dans la langue du pays de la mobilité au cas où elle ne serait pas maîtrisée.
- Suivre la formation à l'interculturalité organisée par l'institution.
- S'investir dans l'accueil des étudiant.e.s ou enseignants « incoming » avant ou après son séjour à l'étranger.

...et point de vue financement ?

Le montant de la bourse est calculé forfaitairement sur les trois critères suivants :

- L'obtention (ou non) du statut de "boursier" (allocataire CFWB) l'année antérieure à la mobilité.
- Dans quel pays vous vous rendez (coût de la vie).
- La durée de la mobilité : les dates définitives du début et de la fin du séjour.

Un complément de bourse est également prévu pour les personnes à mobilité réduite.

Une fois le montant octroyé connu, nous procédons au versement en deux temps: la plus grande partie du montant total (80%) est versée dans un délai maximum de 30 jours suivant votre arrivée chez le partenaire



académique ou le lieu de stage (via scan du document d'attestation de séjour – première partie) alors que la dernière tranche des 20% vous est remise lors de votre retour en Belgique.

Il n'y a donc pas de versement réalisé sur base mensuelle !

La bourse octroyée ne constitue qu'une **incitation** à la mobilité et ne couvre généralement pas l'ensemble des frais consentis.

Vous pouvez, par ailleurs, solliciter une aide complémentaire auprès du Conseil social via un courrier, décrivant votre situation économique particulière, à adresser à l'assistante sociale de la Haute École (assistante.sociale@helb-prigogine.be) qui traitera votre demande en toute confidentialité.

Les étudiant.e.s qui souhaitent faire une mobilité dans leur pays d'origine, dans un endroit proche de leur ancien lieu de résidence, ou de celui de leur famille, pourraient se voir refuser le financement de la bourse s'ils ne produisent pas de preuves à leur nom de paiement d'un logement pendant la période de mobilité.

...et au niveau des langues ?

En général, le niveau demandé est le B1, voire B2 pour les stages et certains partenaires académiques.

Il est fortement recommandé de s'entraîner à parler, à regarder des films/séries ... dans la langue visée bien avant son départ. La réussite de la mobilité (et donc la réussite académique) dépend très largement de la capacité à communiquer avec les différents intervenants dans la mobilité : les enseignants du partenaire académique, les autres étudiant.e.s dans le cadre de travaux collectifs, les maîtres de stage, la patientèle (pour le paramédical), les clients du lieux de stage.

Le soutien linguistique en ligne (OLS) soutient l'apprentissage des langues pour les participants au programme Erasmus+ mobilité. L'OLS propose aux participants aux activités de mobilité à long terme du programme Erasmus+ (Action clé 1) la possibilité d'évaluer leurs compétences dans la/les langue(s) étrangère(s) qu'ils utiliseront pour étudier, travailler ou faire du volontariat à l'étranger. En outre, certains participants sélectionnés peuvent suivre un cours de langue en ligne pour améliorer leurs compétences, notamment quand le niveau est estimé trop faible, le cours sera imposé.

- Pour plus d'information sur les tests de niveau : <http://erasmusplusols.eu/fr/test-de-niveau/>
- Pour plus d'information sur les cours de langue : <http://erasmusplusols.eu/fr/cours-de-langue/>

... Je viens d'être diplômé.e, est-ce trop tard ?

Les jeunes diplômé.e.s doivent être sélectionné.e.s par leur établissement pendant leur dernière année d'études et doivent terminer leur stage à l'étranger dans l'année suivant l'obtention de leur diplôme.

La différence administrative principale réside dans l'absence de couverture d'assurance contractée par l'institution. En effet, celle-ci n'est valable que pour ses propres étudiant.e.s.



3. Procédure

... Oui, mais concrètement ?

mobilité 1er quadrimestre / 2nd quadrimestre

Soyez attentifs à la date – limite fixée par le partenaire (voir site Internet) pour lui envoyer votre candidature (application form)! Votre "lettre de sélection" suffit généralement pour justifier au partenaire votre statut d'étudiant international issu de la HELB.

Dans le cas d'une mobilité prévue entre septembre et janvier, l'étudiant devra éventuellement, en fonction des exigences posées par le partenaire (dont le calendrier), **réussir en première session** – nos partenaires du Nord de l'Europe demandent souvent d'être présents à la fin août la plupart du temps – et remplir les documents d'inscription nécessaires dans le délai imparti (application form), typiquement entre mars et mai, soit avant même la session de juin. Lors de l'annonce officielle des résultats, nous validons (avec conditions éventuelles) ou annulons le "projet de mobilité" et vous fournissons des informations complémentaires sur les documents essentiels liés à la mobilité.

Dans le cas d'une mobilité prévue entre janvier et juin, l'étudiant concerné devra avoir validé les ECTS de l'année antérieure au plus tard en septembre de l'année en cours et devra également remplir et transmettre les documents d'inscription au dans le délai fixé par ce dernier – bien souvent, entre octobre et novembre au plus tard.

1. Candidature à la mobilité : *remise pour le troisième dimanche de décembre (20/12/2020)*

Les candidat.e.s sont sélectionné.e.s sur base de leur profil académique, de leur connaissance de la langue du pays de destination et de leurs motivations.

Le dossier de candidature est disponible sur le portail, dans l'onglet international.

En fonction des places disponibles chez nos partenaires, nous pouvons relancer des "offres de mobilité" en début d'année académique (septembre – octobre) prévues pour le second quadrimestre. Si nous recevons plus de candidatures que de places disponibles, un classement des candidatures se fera sur base des résultats académiques.

2. Entretien de sélection (*mi-février /mars*)

Sur base d'une présentation du projet à la « commission Erasmus », comprenant :

- La direction de département ou le coordinateur de section, de stage ou le coordinateur international
- Un membre du bureau des Relations internationales.

L'étudiant.e présentera et défendra son projet lors de cet "entretien de sélection". À ce titre, il devra notamment justifier le choix de son lieu, les objectifs poursuivis par rapport à ses études, ses expériences antérieures à l'étranger, son niveau linguistique en fonction de la destination, ses performances académiques ainsi que son aptitude à être réactif.

Une réponse est envoyée par mail à l'étudiant.e, dans un délai acceptable, pour lui indiquer la confirmation ou non de la prise en compte de sa demande de mobilité pour l'année académique ultérieure. Un deuxième entretien après la seconde session peut être prévu pour affiner le projet et tenir compte des résultats de la seconde session.



En cas de confirmation, l'étudiant.e recevra ensuite une attestation de sélection qu'elle/il pourra utiliser auprès du partenaire de mobilité (institution d'enseignement ou lieu de stage) pour officialiser sa demande de mobilité ainsi que le document de la "Charte Erasmus +", qui fixe les droits et devoirs des étudiant.e.s en mobilité.

3. Learning agreement.

Dans le cas d'une mobilité académique, l'étudiant.e recevra un document (convention d'étude ou learning agreement) qui fixera les "équivalences" (cours manqués à la HELB et cours suivis chez le partenaire) en fonction du même nombre d'ECTS, assurant ainsi la transparence dans son cursus et une nécessaire visibilité pour ses résultats obtenus. Même si une certaine souplesse existe, des contenus et compétences similaires doivent être visés à travers les cours dans les deux institutions.

Dans le cadre d'une mobilité de stage, une convention de stage (aussi appelée learning agreement ou traineeship agreement) sera établie.

Dans les deux cas, ce document devra être approuvé et signé par le candidat, l'institut d'accueil et l'institution d'origine (en l'occurrence, le coordinateur mobilité de la section).

Tutorat étudiant ("buddy")

Une dynamique de "tutorat étudiant" est valorisée au sein de la Haute École afin que nos étudiants (en partance pour une mobilité) puissent, en fonction de la provenance et de la formation des étudiants, devenir marraines ou parrains des étudiant.e.s Incoming. Il s'agit d'un service de support que vous pouvez rendre en tant qu'étudiants pour des conseils de visite, sur un logement mais aussi sur des aspects d'adaptation à la langue, aux cours / stage et à la vie quotidienne, en général!

4. Formation à l'interculturalité.

Dans l'optique de préparer les candidats à la rencontre d'autres cultures, d'autres manières de vivre ensemble, une brève formation à l'interculturel est organisée en s'orientant après quelques notions théoriques sur la pratique par des mises en situation. La présence des candidat.e.s est obligatoire pour tous ceux qui ne partent ni en Belgique ni en France métropolitaine. En cas d'absence à cette formation, un travail, d'ampleur équivalente, sera à remettre.

5. Contrat de bourse.

Lorsque le Learning Agreement est signé, un contact est à prendre avec Monsieur Coppin (etienne.coppin@helb-prigogine.be) pour l'établissement et la signature du contrat de bourse.

...et ensuite, qui répondra à mes questions ?

Une guidance aura lieu à distance avec une fréquence déterminée en fonction du type de mobilité – académique ou stage – et de l'épreuve du TFE, s'il s'agit d'un séjour en dernière année de formation.

L'étudiant.e étant autonome dans son projet de mobilité, c'est à elle/lui de se tenir au courant des activités à mener, documents à remplir, travaux à effectuer pendant son séjour à l'étranger.



Ce suivi sera cependant assuré à la fois par l'intermédiaire du titulaire en charge de l'étudiant.e (personne – relais) pour la dimension pédagogique ainsi que le bureau des Relations internationales, pour la part administrative.

... et concernant mes évaluations, comment ça se passe ?

De manière générale, si vous effectuez une mobilité de *stage* (pour une durée minimale de 9 semaines en Erasmus, 13 en FAME), l'évaluation finale revient à la personne - relais de notre institution : le partenaire effectue un document d'évaluation que nous prenons en compte, mais nous fixons le résultat final en validant (ou non) le nombre d'ECTS prévu.

Si vous partez en mobilité *académique* (cours uniquement ou cours et stage) – l'évaluation est remise par le partenaire via un bulletin ("transcript of records"), dans un délai d'environ un mois suivant la fin de la mobilité.

Dans les deux cas cités, nous recevons normalement votre bulletin qui indique si vous validez les ECTS et avec quel degré de réussite: une échelle de conversion (disponible sur le site de la Haute École via le lien suivant <https://www.helb-prigogine.be/mobilite-etudiante-out> permet d'adapter vos performances chez le partenaire à notre système d'évaluation.

... et si je ne valide pas certaines ECTS durant ma mobilité ?

Dans le cas de *stage*, vous devez refaire une expérience de stage chez nous pour le même nombre d'ECTS et la notation finale appartient à la HELB.

En ce qui concerne la mobilité *académique*, si les conditions le permettent, vous pouvez représenter l'examen chez le partenaire, à distance chez nous si le partenaire l'autorise où représenter l'un des cours inclus dans vos équivalences pour le même nombre d'ECTS (ce qui semble difficile puisque vous n'avez pas pu le suivre vu votre absence). Les trois options sont possibles pourvu que le nombre d'ECTS soit respecté...

ATTENTION : *il est possible que nous recevions vos résultats pendant les vacances d'été dans le cas où vous effectuez vos examens en juin chez le partenaire. Dans ce cas exceptionnel, vous maintenez vos droits d'avoir une seconde session à Bruxelles grâce au principe de "session ouverte" (report des délibérations de juin entre la mi- et la fin août) vous ouvrant l'accès à une seconde session éventuelle (août – septembre) chez nous.*

Témoignage

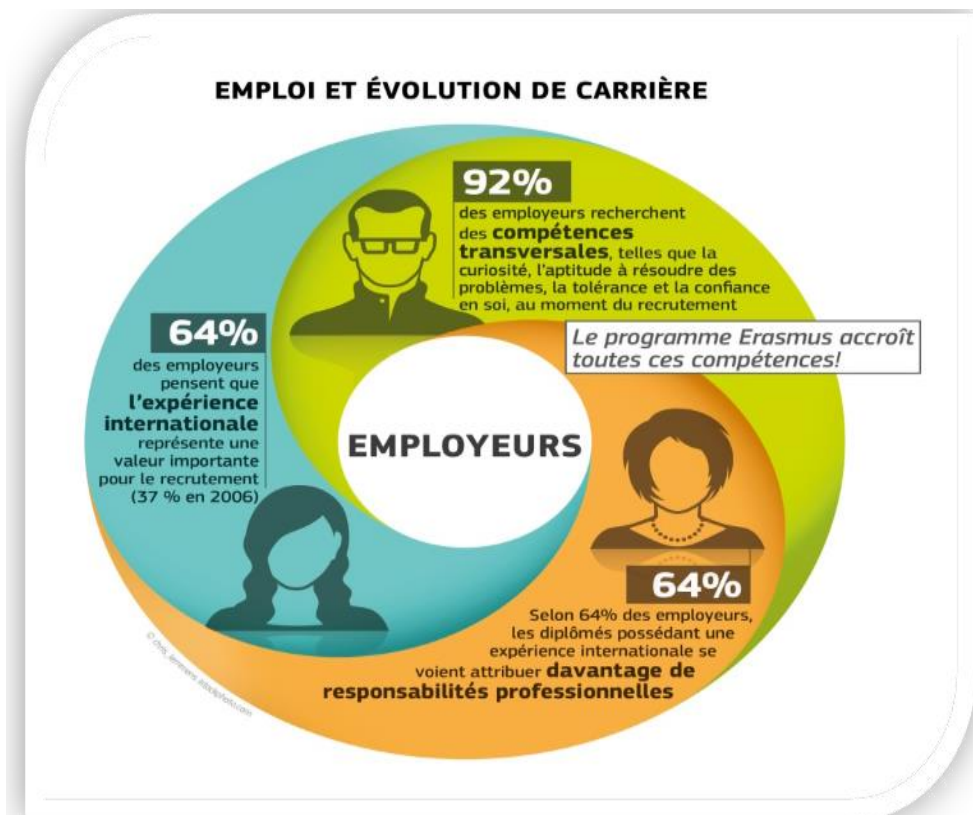
Afin d'assurer un suivi de votre expérience et dans un souci de transmission réaliste pour les étudiant.e.s intéressés, nous vous demandons de préparer un support visuel (style "PowerPoint") relatif aux différentes dimensions de votre séjour que nous diffuserons aux séances d'information en début d'année académique suivante, idéalement en votre présence pour les explications ! Une courte vidéo sera appréciée.

Supplément au diplôme EUROPASS

Un document distinct officiel relatif à votre expérience internationale sera édité. Il est complémentaire à votre « supplément au diplôme ». Il traduit une reconnaissance du travail effectué dans un autre contexte d'apprentissage, autrement une plus – value visible et intéressante pour renforcer votre potentiel auprès d'un employeur.

L'étude Hidden Competences montre que les entreprises qui veulent rester compétitives dans un contexte économique globalisé, et toujours en mouvement doivent s'intéresser dans leur processus de recrutement aux compétences dites « internationales » : la productivité, la curiosité et la résilience, des compétences particulièrement développées lors d'une expérience de mobilité.

Extrait de : http://www.agence-erasmus.fr/docs/2233_guide_employabilite-web.pdf



5. Récapitulatif administratif

...et en termes de documents, ça donne quoi ?

En tant que "bénéficiaire de la mobilité", **vous êtes évidemment l'acteur principal de votre séjour** et **responsable d'assurer le suivi par rapport à l'ensemble des documents officiels** à faire remplir et signer avant, pendant et après votre période à l'étranger.



1. Learning agreement

- **For studies : pour les étudiant.e.s qui suivent uniquement les cours**
Ce document reprend les cours que vous suivez dans l'institution d'accueil et les cours chez nous qui sont remplacés (avec transfert des résultats) par les cours suivis dans l'institution d'accueil. et comporte trois parties (AVANT - PENDANT et APRÈS), il va de soi que vous devez avoir rempli et obtenu la signature des trois parties (vous-mêmes, coordinateur international HELB de votre section et coordinateur partenaire étranger) AVANT votre départ pour la première partie.
- **for traineeships : pour les étudiant.e.s qui effectuent un stage**
Ce document reprend le programme de votre stage et comporte trois parties (AVANT - PENDANT et APRÈS), il va de soi que vous devez avoir rempli et obtenu la signature des trois parties (vous-mêmes, coordinateur international HELB de votre section et coordinateur partenaire étranger) AVANT votre départ pour la première partie.
- **for studies and for traineeships : pour les étudiant.e.s qui effectuent un stage & des cours**
2 Learning vous seront demandés (voir détail ci-dessus). Il va de soi que vous devez avoir rempli et obtenu la signature des trois parties (vous-mêmes, coordinateur international HELB de votre section et coordinateur partenaire étranger) AVANT votre départ pour la première partie du Learning agreement for traineeships et du Learning agreement for studies

La durée du séjour doit respecter des minimaux (9 ou 13 semaines) et les dates de début et de fin ne doivent pas tomber un week-end.



2. Contrat de bourse **/\ ce document doit être complété et signé AVANT votre départ /**

Vous devez prendre contact avec Monsieur Coppin (etienne.coppin@helb-prigogine.be) afin de préparer votre dossier administratif et signer votre contrat de bourse dès que vous connaissez vos dates effectives certaines de séjour (départ & arrivée). Dans le cadre du processus « Erasmus Without paper », le contrat sera signé numériquement.

3. Soutien linguistique en ligne (OLS)

Pour toute mobilité non francophone, vous devrez effectuer une évaluation en ligne de vos compétences linguistiques AVANT votre période de mobilité, ce qui constitue une obligation fixée par l'Europe liée au versement de la première tranche de votre bourse (80 %). Ce test est à effectuer en ligne, il dure en moyenne une demi-heure. Une dispense est possible pour les étudiant.e.s natif.ve.s.

4. Assurance

L'assurance souscrite par l'institution couvre les accidents que vous encourez lors de vos cours ou de vos stages et elle vous couvre également pour les dégâts que vous occasionnez lors de vos cours ou de vos stages. Elle est intégralement reprise sur notre site Internet <https://www.helb-prigogine.be/mobilite-etudiante-out> et est "traduite" en détail dans votre "contrat de bourse" également. En fonction de certaines destinations, une assurance privée santé et rapatriement doit être souscrite. Pour les mobilités Erasmus, la carte de mutuelle suffit (après déclaration préalable auprès de celle-ci).

Les Jeunes Diplômé.e.s ne bénéficient pas de cette couverture.

A votre arrivée

5 Signature Attestation de présence

5. Attestation de séjour début de mobilité

Dès votre arrivée, nous pourrons activer le versement de votre bourse (80 %) dès la réception de votre attestation de séjour complétée par votre stage ou votre institution dans les plus brefs délais pour la première partie (Arrival Form). Ce document doit être envoyé par mail à etienne.coppin@helb-prigogine.be. La date de la signature doit correspondre à celle du début de la mobilité.



A votre retour

6 Signature
départ
attestation de
présence

7 Rapport final

8 Evaluation
linguistique
OLS

9 Diaporama
de
présentation
selon
consignes

10 Evaluation

6. Attestation de séjour fin de mobilité

Nous activerons le versement de votre bourse (20 %) dès la réception de votre attestation de séjour complétée, dernière partie (Departure form) qui aura été complétée par un responsable de l'institution d'accueil. Attention, la date doit correspondre à celle mentionnée sur votre Learning Agreement et votre contrat de bourse.

7. Rapport final de mobilité

Votre rapport final de mobilité à soumettre en ligne via un mail automatique que vous allez recevoir.

8. Evaluation linguistique en ligne (OLS)

Vous devez effectuer une évaluation en ligne de vos compétences linguistiques APRÈS votre période de mobilité.

9. Diaporama de présentation de votre mobilité

Au début de votre mobilité, vous avez reçu un mail vous expliquant le contenu du diaporama. Celui-ci sera déposé sur le portail de la HELB. Une vidéo peut y être ajoutée.

10. Evaluations.

L'institution d'accueil ou le lieu de stage est tenu de fournir une évaluation sauf dans le cas des Jeunes Diplômé.e.s. Une copie de cette évaluation, soit par le remplissage de la partie « after the mobility » du Learning Agreement (signé) ou au moyen d'un TOR (Transcript of Records) doit parvenir au service IRO. Le supplément Europass sera basé sur ces informations.



6. Infos complémentaires.

Ne pas oublier :

Soins de santé : être en possession de la **carte européenne de soins de santé** délivrée par votre organisme assureur (mutuel). Vérifier si le pays qui va vous recevoir n'a pas d'autres exigences en matière de santé (exemple : vaccination spécifique pour certains paramédicaux).

Bon à savoir :

- Si vous n'êtes pas de nationalité européenne, renseignez-vous longtemps à l'avance sur la nécessité d'un visa éventuel.
- Réservez votre moyen de transport longtemps à l'avance (dès que vous remplissez TOUS les critères)
- L'assurance de l'école vous couvre pendant tout votre séjour.
- Les frais éventuels de rapatriement ne sont pas couverts.
- Vérifiez que votre carte bancaire permette des retraits à l'étranger.
- Photocopiez tous les documents officiels qui partent avec vous (C.I., carte mutuelle, carte de banque, billets de transport – retour, permis de conduire éventuel...etc.), au cas où.
- Prenez garde aux arnaques en ce qui concerne les logements et évitez d'effectuer des versements sans avoir eu de contact direct avec votre correspondant.e.